

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du **23 janvier 2024**

NOMBRE :

de conseillers en exercice : **20**
de présents : **20**
de votants : **20**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois janvier, le Conseil Municipal de la Commune d'OGY-MONTOY-FLANVILLE étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur GULINO Eric, Maire.

Etaient présents :

BAYEUR Laurence, FRANCOIS Andrée, GAUTIER Marina, GUILLAUME, GULINO Aline, Monique, HAJRI Sabrina, MANGIN Marie-Françoise, MARX Anne-Marie, SIMONIN Valérie

Mrs BASTIEN Alain, DIETRICH François, DIM Lucien, ERBSTOSSER Laurent, FRERY Francis, GRANDJEAN Guillaume, LACOGNATA Alain, LEVE Damien, MANGIN Sébastien, VOITURET Gilles

Étaient absents excusés : /

Étaient absents : /

Procurations : /

Mme FRANCOIS Andrée a été nommée secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

Le Maire certifie que la convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16/01/2024
Le compte-rendu de la délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 26/01/2024

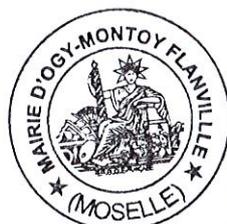
N° 07/2024 : Subvention au Centre Communal d'Action Sociale de Ogy-Montoy-Flanville

- Considérant que le CCAS doit faire face à toutes les dépenses obligatoires et principalement celles liées au fonctionnement du périscolaire et des ALSH, il convient de verser au CCAS la subvention qui lui permettra de couvrir ses dépenses de fonctionnement,

Ayant entendu l'exposé de Madame GULINO Aline, Adjointe au Maire,

Après discussion et délibération, le conseil municipal, par **20 VOIX POUR**

- **DÉCIDE** de verser la subvention d'un montant de 81 000 € (article 657362) au Centre Communal d'Action Sociale d'Ogy-Montoy-Flanville.



Pour extrait conforme
Ogy-Montoy-Flanville, le 23 janvier 2024

Le Maire,
Eric GULINO